

10934

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

MISSION BELIME

(1919-1920)

Les Irrigations du Niger

ÉTUDES ET PROJETS

RÉSUMÉ

AVEC 5 GRAPHIQUES ET 2 CARTES HORS TEXTE



PARIS

ÉMILE LAROSE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
11, RUE VICTOR-COUSIN, 11

1921

CHAPITRE PREMIER

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LE SOUDAN OCCIDENTAL

§ 1. — GÉNÉRALITÉS

Les territoires habituellement désignés sous le nom de Soudan en Afrique Occidentale française formaient encore récemment la Colonie du Haut-Sénégal-Niger. En 1919, les pays de la Volta et du Niger oriental en ont été détachés pour constituer une division administrative autonome qui a pris le nom de Colonie de la Haute-Volta. En décembre 1920, ce qui restait du Haut-Sénégal-Niger a été appelé Soudan français.

Les territoires s'étendent entre les 10° et 20° de latitude Nord, entre les 0° et 14° de longitude Ouest. Ils sont limités, au Nord par le Sahara, à l'Est par les territoires militaires du Niger, au Sud par les colonies françaises du Dahomey, du Togo et de la Côte d'Ivoire, les possessions anglaises de la Nigéria et de la Gold-Cost, à l'Ouest par notre Guinée, la colonie du Sénégal et la Mauritanie. Sa superficie est de 2 millions de kilomètres carrés environ.

Les pays soudanais peuvent être divisés en deux grandes zones : Sahel et Soudan proprement dit.

Le Sahel est la zone intermédiaire entre le Sahara et le Soudan. Il est logique de le faire commencer là où apparaissent les pluies tropicales régulières et de le limiter au Sud

dans les régions où les pluies sont suffisantes pour assurer les récoltes.

Dans le Sahel, il y a peu de peuplements forestiers. La végétation arborescente est rabougrie ou bien disparaît pour faire place à la steppe annonciatrice du désert. Au Soudan proprement dit, la forêt augmente de densité avec la pluviosité. Elle croît de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud. On y rencontre partout le karité ; le palmier à huile n'y existe en groupements notables que dans les territoires du Sud, aux approches d'une nouvelle zone climatique caractérisée par l'apparition du kolatier.

L'aspect général des pays soudanais, associant une végétation uniforme à des horizons sans relief, est monotone. En avançant vers le Nord, le long du Niger, cette impression s'accentue. D'immenses espaces dénudés marquent l'origine des inondations périodiques. En automne, les crues combinées du Niger et du Bani submergent une étendue qui a été évaluée à plus de 30.000 kilomètres carrés.

Des peuples pasteurs remplacent, sur les rives du fleuve et des lacs, les agriculteurs des vallées moyennes. Au-delà des régions inondées règnent les sables envahissants. Là, comme au Sénégal, les eaux fluviales sont en perpétuel travail pour maintenir le chenal qui les conduit à travers le désert, vers la Nigéria britannique.

§ 2. — LE CLIMAT

La météorologie du Soudan a fait l'objet d'une étude remarquable de M. Henry Hubert (1), étude aussi complète

(1) Mission scientifique au Soudan, par H. HUBERT. E. Larose, édit.

et précise que le permettait le nombre limité des observations et qui constitue aujourd'hui le principal document scientifique que nous possédions sur la climatologie soudanaise. Les chiffres donnés dans le présent paragraphe sont pour la plupart empruntés à ce travail :

a) *Soudan proprement dit.* — On peut distinguer dans cette zone climatique trois saisons nettement marquées, séparées par trois périodes de transition.

1^o Une saison humide du 1^{er} juin au 1^{er} octobre. Atmosphère humide. Pluies nombreuses et abondantes. La chute d'eau moyenne annuelle est comprise entre 1 mètre et 1^m,30 dans la bordure Sud, 0^m,50 à 0^m,70 à la bordure Nord. Après le 15 juin, le thermomètre maxima marque de 26° à 38° et le thermomètre minima de 18° à 25°. Pendant la première moitié de cette saison, les indigènes sèment le maïs, le sorgho, le mil à chandelle, le riz, l'arachide, etc. En juin, juillet, août, ils récoltent les fruits du karité.

2^o Une courte période de transition en octobre. Rosée abondante, dernières pluies. Généralement premiers froids avant le lever du soleil vers la fin du mois. La moyenne des minima observés à Ségou est de 21°7. Les indigènes commencent la récolte du sorgho, du mil à chandelle, du riz et de l'arachide.

3^o Une saison sèche et froide du 1^{er} novembre au 1^{er} mars. Cette saison est caractérisée par la fraîcheur des nuits et des matinées. Le thermomètre minima descend parfois à 10° et même 8° dans les bas-fonds. Pendant la journée la température dépasse fréquemment 30°. L'air est sec. Il ne pleut que très exceptionnellement.

Dès le début de novembre, l'harmattan, vent desséchant

venant du Nord-Est, commence à souffler et tue la végétation herbacée.

C'est pendant cette saison que se récolte le coton. En décembre et au commencement de janvier, un très grand nombre de végétaux ligneux perdent leurs feuilles et la brousse prend de ce fait un aspect particulier rappelant celui de nos bois de France à la fin de l'automne.

4^o Une période de transition, généralement dans le courant de mars, plus rarement en février. La température s'élève, l'atmosphère est un peu plus humide. Il tombe parfois quelques pluies. La moyenne des minima et maxima observés en mars à Ségou est de 21°3 et 41°2. Il se produit durant ce mois un départ de la végétation vivace, mais les plantes annuelles ne germent pas.

5^o Une saison sèche et très chaude de février-mars jusqu'en mai. La moyenne des minima à Ségou est en avril 23°4, en mai 25°9, celle des maxima 41°7 et 41°9 respectivement. Le sol est partout absolument desséché. Cependant, les indigènes commencent à préparer leurs champs pour les semaines prochaines.

6^o Une période de transition dans le courant de mai généralement. La température est analogue à celle de la saison précédente, mais le temps est souvent orageux. Il se forme de nombreuses tornades sèches ; coups de vents violents et imprévus, tourbillons de poussière, orages avortés. Les pluies font leur apparition, mais ordinairement sont encore peu importantes.

En résumé, le climat soudanais n'a rien de ce qui caractérise le climat dit intertropical : une chaleur élevée mais constante et un air en toutes saisons plus humide que dans

les régions tempérées. Pour les Européens, il est relativement sain et facile à supporter.

b) *Sahel*. — Le climat du Sahel ne diffère de celui du Soudan que par ses caractères plus excessifs. On y retrouve les trois saisons des pays du Sud ; mais le printemps y est plus chaud, l'été moins humide, l'hiver plus froid. Le tableau ci-dessous donne les moyennes mensuelles des températures minima et maxima pour Tombouctou :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Minimum	13.0	14.4	18.8	23.1	26.0	26.2	24.6	23.9	24.5	22.9	18.6	13.1
Maximum	31.2	32.5	37.1	42.1	44.9	43.1	40.6	38.1	41.1	40.6	36.8	31.3

Il y pleut en moyenne une trentaine de jours par an. L'atmosphère est toujours plus sèche qu'au Soudan. On retrouverait de telles conditions climatiques sur le Haut-Nil, en amont du confluent de la rivière Atbara.

§ 3. — LE SOL

Du point de vue de leur utilisation agricole, les terres soudanaises n'ont de valeur que dans les vallées hors des formations latéritiques et dans les plaines, hors des formations dunaires qui commencent dans le Sahel.

Les terres qu'on rencontre dans les vallées moyennes et basses des fleuves et de leurs affluents sont formées de silice et d'argile, mélangées ordinairement en proportions convenables, et dépourvues presque complètement d'éléments grossiers et de graviers.

Des analyses faites par M. le professeur Ammann sur des échantillons prélevés par M. Vuillet, directeur de l'agriculture au Soudan français, en ont déterminé comme suit la composition physique :

Provenance des échantillons	Eléments grossiers pour 1.000	Sable pour 1.000
Sol de Sansanding	48	750
Sol de Nyamina	61	750
Sol de Koulikoro	4	480
Sol de Ségou	12	650
Sol de San	95	800

D'une façon générale, leur profondeur est suffisante. Bien que la partie supérieure seule en soit atteinte par les primitifs instruments de culture de l'indigène, on pourrait sans inconvenient augmenter graduellement l'épaisseur de la couche arable aux dépens du sol vierge. Dans les régions soudanaises, la couche située entre 0^m,15 et 0^m,30 de profondeur est aussi riche chimiquement que la couche superficielle ; elle est même fréquemment sensiblement plus riche en potasse et acide phosphorique.

Voici les résultats de l'analyse chimique des cinq échantillons de terres précités :

Provenance des échantillons	Chaux	Azote	Acide phosphorique	Potasse
Sol de Sansanding . . .	0.40	0.39	0.093	1.45
Sol de Nyamina	0.85	0.40	0.180	0.69
Sol de Koulikoro	1.20	0.73	0.236	0.41
Sol de Ségou	0.50	0.40	0.152	1.32
Sol de San	1.00	0.41	0.508	1.03

Toutes ces terres sont relativement pauvres en acide phosphorique et en potasse. La teneur en azote, comparable aux chiffres constatés dans les sols égyptiens, est médiocre. Mais l'on sait que, dans la zone tropicale, des terres que la composition chimique ferait considérer ailleurs comme des terres pauvres fournissent cependant des rendements correspondant aux plus belles récoltes des bonnes terres d'Europe. Le très

bel aspect des récoltes sur pied, lorsque les conditions climatiques ont été favorables, est une preuve irréfutable de la valeur agricole des sols soudanais.

§ 4. — L'AGRICULTURE INDIGÈNE

Les principales productions agricoles du Soudan peuvent être classées comme suit (1) :

- 1^o Produits vivriers :
 - a) Céréales : Sorgho, petit mil, riz, maïs, blé.
 - b) Légumineuses : doliques de Chine, voandzou.
 - c) Racines et tubercules : manioc, patates, ignames.
- 2^o Oléagineux : arachides, sésame, ricin, karité.
- 3^o Textiles : coton, da.
- 4^o Divers : indigo, tabac, etc.

Produits vivriers. — Le sorgho est cultivé soit en terrain inondé, au moment du retrait des eaux, soit à la faveur des pluies, dans les régions non atteintes par les inondations. Il en existe plusieurs variétés, dont les moins appréciées sont utilisées pour la nourriture des animaux. Le sorgho constitue, avec le mil à chandelle ou petit mil et le riz, la base de l'alimentation des indigènes. Le rendement du petit et du gros mil est fonction de l'intensité des pluies. Les sécheresses prématurées, assez fréquentes, ou encore l'irrégularité des précipitations entraînent la perte des récoltes et la disette. Un complément d'irrigation serait toujours utile, souvent indispensable.

Toutes les variétés de sorgho sont utilisées pour la préparation d'une boisson fermentée, le dolo, et pourraient fournir

(1) Ce paragraphe est extrait d'un rapport de M. Vuillet, directeur de l'Agriculture du Soudan français.

de l'alcool à un prix de revient, en permettant l'utilisation industrielle.

Les rizières occupent des surfaces importantes au sud de Bamako dans les vallées du Niger et de ses affluents et surtout au nord de la ligne Sansanding-San, dans le delta nigérien. Les essais faits à la station agronomique de Koulikoro ont permis d'obtenir sans fumure trois récoltes successives avec des rendements variant de 1.500 à 2.500 kilos à l'hectare. Les habitants de la région cultivent une série de riz blancs égaux en qualité aux plus belles variétés de Java et qui, produits en quantités suffisantes, seraient certainement accueillis avec faveur sur le marché français.

Le maïs est peu répandu. Quant au blé, on ne le rencontre que dans la région lacustre du Niger, où il est ensemencé en saison sèche et froide, sur des terres irriguées artificiellement. L'extension de ces deux cultures est subordonnée à l'établissement de travaux d'hydraulique agricole.

Le manioc s'accorde bien de terrains médiocres. Il peut donner jusqu'à vingt tonnes de tubercules par hectare.

La patate est cultivée dans les alluvions profondes et fraîches. Elle rend à l'hectare de 10 à 20 tonnes de tubercules qui, comme le manioc, pourraient fournir de l'alcool industriel à un très bas prix de revient.

Oléagineux. — L'arachide n'est guère cultivée au-dessous de 15° de latitude. Dans la partie de la vallée du Niger comprise entre Nyamina et la zone d'inondation périodique, la culture de l'arachide trouve des conditions naturelles très favorables. Malheureusement, les difficultés de transport interdisent actuellement l'extension des superficies ensemencées à cette récolte.

L'achèvement du chemin de fer de Thiès à Kayes, le prolongement de la voie ferrée entre Niger et Bani, enfin la création de centres de décorticage à San, Ségou, Nyamina, etc., permettront d'écouler par dizaine de milliers de tonnes ce précieux oléagineux.

Le sésame est peu cultivé. Il donne cependant des produits de bonne qualité. Un échantillon, qui provenait du sud du Cercle de Ségou, analysé par les soins du Jardin Colonial, a pu être comparé aux meilleures provenances des Indes.

La culture du ricin a été développée au Soudan pendant la guerre. La fin des hostilités ayant arrêté les achats officiels, les indigènes ont abandonné ce produit. Il reste acquis que les meilleures variétés de ricin poussent vigoureusement dans le Haut-Sénégal-Niger, notamment dans les environs de Barouéli, où de belles plantations avaient été créées.

Le karité, par les faibles rendements et la lenteur de croissance de l'arbre producteur, restera un produit de cueillette appelé à disparaître, à mesure que les terres seront défrichées et mises en culture.

Textiles. — Le da ou chanvre de Guinée, connu aux Indes sous le nom de jute de Madras ou de vizagapatam, est cultivé dans les vallées nigériennes entre les 13° et 15° de latitude.

En bonne culture indigène, les rendements oscillent autour de une tonne de fibre sèche, et 600 kilos de graines pouvant fournir de 17 à 20 % d'une huile siccatif et un tourteau consommable par le bétail.

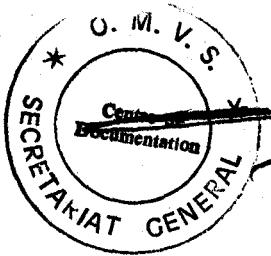
A Ségou, le service de l'agriculture a pu obtenir 1.750 kilos de fibre sèche à l'hectare. Toutefois, la bonne venue de la récolte est subordonnée étroitement à des conditions clima-

tériques favorables. La plante demande beaucoup d'eau pour se développer. Une chute totale de pluies de 0^m,70 est un minimum absolu. Au-dessous de 1 mètre, toute inégalité dans la répartition des précipitations endommage la récolte. Seule, l'irrigation pourrait supprimer ces aléas.

La culture du cotonnier est très ancienne au Soudan, et les récits des exploitateurs nous montrent qu'elle y était pratiquée, il y a cent ans, suivant les mêmes procédés que de nos jours.

Sauf dans la zone des inondations, le cotonnier est généralement semé intercalairement dans le sorgho et le maïs. Pendant toute la saison des pluies, on ne lui donne pas de soins spéciaux. Dès que le grain est récolté, le sol est labouré, ce qui permet de lui conserver une humidité suffisante jusqu'à la formation des capsules. La récolte commence en décembre et se termine en fin janvier. En mars ou avril, les plants sont coupés ou brûlés sur place. Dans certaines régions cependant, on les conserve deux ou trois années, mais la fibre fournie est alors de moindre qualité. Les rendements à l'hectare varient de 50 à 80 kilogrammes de coton fibre. Les soies sont courtes et grossières. Le coton indigène du Soudan est en tous points comparable aux produits de l'Inde obtenus en culture sèche. C'est un textile de peu d'avenir. Le développement du champ cotonnier du Niger est entièrement subordonné à l'introduction d'espèces exotiques égyptiennes ou américaines et à l'exécution de travaux d'irrigation sans lesquels ces variétés ne peuvent être cultivées d'une manière intensive.

Divers. — De nombreux cultivateurs du cercle de Ségou consacrent une partie de leurs champs à la production de l'indigo qui est utilisé dans la teinture des cotonnades. L'éta-



Doublé

10953

INTRODUCTION

Jadis capitale du Sénégal et de la Mauritanie, cité motrice de l'économie ouest africaine pendant plusieurs siècles, SAINT-Louis a perdu peu à peu son dynamisme et ses moyens matériels pour n'être aujourd'hui qu'une ville en sommeil, accrochée à son passé, à ses souvenirs.

De nombreux conseils interministériels, tenus ici, ont certes conçu des projets ambitieux dont la réalisation a été rendue difficile par les circonstances, mais aussi par certaines insuffisances dans l'organisation de l'exécution.

Maintenant qu'il est question, avec le VIIème plan de développement économique et social, de reprendre certains projets anciens et d'entreprendre de nouvelles actions liées à la mise en valeur de la vallée du Sénégal, il est souhaitable que soient prises toutes les dispositions utiles pour éviter la réédition des lenteurs constatées dans le passé.

Notre réflexion, commencée aujourd'hui devra s'approfondir dans tous les milieux socio-professionnels de la Région de SAINT-Louis, sinon du Sénégal. Il sera sans doute utile, au sortir de ces journées de créer concrètement des structures de concertation, d'études, de promotion et des unités de production et de service susceptibles de réaliser les projets conçus. Il s'agira donc pour chaque secteur d'activité d'identifier les possibilités qui s'offrent de définir les actions à entreprendre, de mettre en place des entreprises modernes et adaptées au contexte socio-économique.

I - SECTEUR PRIMAIRE

SAINT-Louis et sa banlieue possèdent depuis longtemps un secteur primaire satisfaisant eu égard aux besoins locaux. C'est ainsi qu'on a recensé :

- près de 2.000 maraîchers opérant à Sor, Bango, Gandoie etc.....

.../...

- Un millier de petits éleveurs dans les quartiers de Ndar Toute, Sor, Guet Ndar et la banlieue ;
- 10.000 pêcheurs habitant la langue de Barbarie et le secteur péri-urbain.

A - AGRICULTURE ET ELEVAGE

Mais c'est en fonction de la mise en irrigation de 240.000 ha avec les barrages de Manatali et de Diama qu'il faut envisager l'avoir de la Région de SAINT-LÔUIS.

Au plan agricole, la région est appelée à devenir un des grands pôles de production de riz, de maïs, tomate industrielle etc... Elle doit jouer un rôle essentiel dans l'exécution de la politique d'autosuffisance alimentaire, comme elle doit assurer l'approvisionnement d'une grande partie du pays en légumes et fournir des produits maraîchers de qualité à exporter.

Le développement d'un élevage semi-intensif sera favorisé par l'irrigation de prairies artificielles; l'utilisation de sous-produits de l'agro-industrie et la culture de légumes fourragers.

De grandes possibilités seront offertes à nos populations qui pourront disposer de terres bien arrosées.

Mais une difficulté de très grande taille reste à régler. Il s'agit de trouver les moyens financiers nécessaires pour l'aménagement et l'exploitation des terres. Ces moyens sont considérables et même énormes si l'on se réfère aux études faites par les techniciens. Mis à part les agro-business qui disposent de moyens techniques et financiers importants, les autres intervenants devront faire appel à une assistance qui ne sera trouvée qu'avec de grands efforts d'organisation et peut-être d'imagination.

Ces intervenants pourront se classer en deux catégories :

- les paysans, cultivateurs traditionnels qui bénéficieront de l'assistance de l'Etat, donc de terres aménagées et d'aides pour l'acquisition de matériel, semences etc...



.../...

- Les petits et moyens exploitants, ceux-là qui nous intéressent même s'ils reçoivent des concours des pouvoirs publics auront à faire de gros efforts financiers pour l'aménagement des terres. Il leur sera certainement difficile, sinon impossible de trouver 3 millions à investir par hectare. Il sera donc nécessaire dans le cadre de groupements ou sociétés de mettre en commun tous les moyens disponibles et d'organiser nos exploitants pour permettre d'avoir éventuellement des prêts à des conditions de durée et d'intérêt acceptables.

Notre proposition sera donc :

- 1°) regrouper immédiatement quelques centaines de jeunes gens désireux de devenir des exploitants agricoles, les organiser en G.I.E. et coopératives et solliciter l'assistance des organismes compétents en leur faveur ;
- 2°) Créer une société d'études et de promotion régionale pour assister les autres exploitants potentiels. Cette société prendra contact avec les sociétés, organismes et services d'encadrement, d'assistance et de service pour permettre de réduire les coûts d'intervention et pour organiser les opérations de commercialisation.

B - PECHE

Le VIIème plan de développement économique (1985-1989) prévoit : "le développement de la pêche maritime par l'aménagement du port de pêche de SAINT-Louis, la réactivation du complexe frigorifique, l'organisation des pêcheurs en coopérative, la redynamisation du réseau commercial".

Il s'agit en somme de reprendre et d'achever un programme prévu au Vème plan ; ce qui paraît facile si l'on tient compte de ce qui a déjà été fait et si la mobilisation de moyens financiers pouvaient suffire pour atteindre les objectifs fixés .

Mais le développement de la pêche maritime n'est pas seulement fonction de moyens matériels à mettre en place. Il se heurte à des pratiques traditionnelles incompatibles avec l'idée de modernisation qui constitue l'élément essentiel de ce développement. Un gros effort d'organisation devra être entreprise au niveau de la pêche artisanale.

.../...

a) Pêche artisanale

La réputation de nos pêcheurs n'est plus à faire. On les trouve non seulement à SAINT-Louis, mais à KAYAR, MBOUR, JOAL, DAKAR, en basse Casamance. Une grande partie de la production nationale de poissons est donc fournie par eux. Leur apport dans cette production ne correspond certainement pas au gain qu'ils reçoivent parce qu'ils restent dominés par de nombreux intermédiaires qui retiennent l'essentiel des profits. Seule une organisation sociale qui dégage et élimine tous les éléments qui perturbent les circuits d'approvisionnement et de commercialisation permettra de rétablir les équilibres nécessaires entre les efforts consentis et les résultats escomptés.

Une société privée d'encadrement doit être créée pour accompagner l'exécution du programme d'équipement conçu par l'Etat. Cette société pourrait être fondée immédiatement par l'élite Guet-Ndarienne.

b) Pêche semi-industrielle

La pêche artisanale puisque saisonnière ne saurait assurer l'approvisionnement d'unités industrielles qui, pour être rentables, devront fonctionner presque toute l'année. C'est pourquoi, dans le cadre du programme de développement et de modernisation de la pêche à SAINT-Louis, le Gouvernement avait conçu, testé et adopté un bateau de pêche type Saint-Louis qui est encore absent du port construit depuis bientôt six ans et toujours inutilisé.

C'est l'occasion de rappeler que le programme en question comprenait trois éléments essentiels :

- un port de pêche fonctionnel ;
- un armement adapté aux conditions de navigation dont les apports ajoutés à ceux de la pêche artisanale approvisionneraient une ou plusieurs unités de conservation et de transformation ;
- un complexe frigorifique qui traite les produits et fournit de la glace à la Région.

.../...

Une partie du programme a été réalisée, mais le port n'est pas équipé et l'armement est inexistant. Il reste donc à réunir les conditions nécessaires pour une exploitation saine des infrastructures mises en place.

Il faut noter que l'installation d'une pêche semi-industrielle favoriserait une amélioration de la condition du pêcheur artisanal car elle permettrait d'organiser des circuits de commercialisation rationnels par la création d'un marché permanent.

II - SECTEUR SECONDAIRE

L'ARTISANAT : Les entreprises artisanales, quantitativement en baisse ont conservé les qualités qui ont fait leur réputation jusqu'au-delà de nos frontières, en Afrique et en Europe.

Il existerait, d'après les inscriptions de la Chambre des métiers :

- 328 artisans d'art (bijoutiers, couturières auxquels il faut ajouter 250 teinturières) ;
- 193 artisans de production (tailleurs, menuisiers-ébenistes, menuisières métalliques, maçons, cordonniers).
- 104 artisans de service (plombiers, mécaniciens, bouchers, tôleiers, soudeurs, peintres, horlogers, électriciens, réparateurs de postes de radio et de télévision, coiffeurs, photographes etc...).

Le nombre d'artisans qualifiés dépasse certainement les indications de la Chambre de métiers. Il faut penser que n'ont été recensées que les entreprises comprenant plusieurs personnes, à l'exclusion des artisans isolés et tous ceux qui ignorent jusqu'à l'existence de l'Institution.

Ce que nous pouvons considérer aujourd'hui, c'est moins le nombre d'artisans que leur situation sociale, leur impact dans l'économie Saint-louisienne.

.../...

On n'oubliera qu'il fut un temps où bijoutiers, maîtres maçon et bouchers siégeaient en qualité au Conseil municipal. Aujourd'hui, il n'existe pratiquement plus d'artisans qui s'imposent comme agents économiques, donc notables représentatifs de leur catégorie sociale. C'est que dans ce secteur le processus de marginalisation économique ayant accompagné les transferts des services administratifs, les départs des militaires ont produits des effets particulièrement remarqués. La remise en orbite de ces entreprises reste donc liées à une amélioration du pouvoir d'achat des habitants peut être à la venue de nouveaux consommateurs de services et de produits artistiques.

En attendant les produits existent et sont difficilement commercialisés. Il s'agit pour le moment d'organiser cette commercialisation dans le cadre de structures adéquates, gérées par les intéressés mais assistées par les services ou organismes compétents.

LE TOURISME : Le grand projet touristique de la Langue de Barbarie semble être abandonné sans doute faute de promoteurs. Il sera peut être repris un jour avec le développement économique de la Région.

En attendant, nous pourrions nous fixer comme objectifs la promotion d'un tourisme de loisirs, axé sur la mer, le Fleuve, les parcs nationaux, les sites touristiques et les lieux historiques de SAINT-Louis et sa région.

Nous pourrions réfléchir sur deux propositions :

- 1°) Former un Syndicat d'Initiative immédiatement ;
- 2°) Envisager avec l'appui du Ministère du Tourisme et de la SOFISEDIT, la création d'une société régionale de promotion touristique, chargée de recenser et d'assister les promoteurs de petits projets concernant les transports en pirogue ou en bateau sur le Fleuve, l'aménagement de certains sites, la pêche sportive, la visite des sites, des parcs.

L'INDUSTRIE : Point d'unités industrielles dignes du nom à SAINT-Louis.

.../...

Mais notre ville doit-elle rester en marge du processus d'industrialisation qui suivra le développement et la modernisation de l'agriculture de l'élevage et de la pêche ?

Certainement non puisque SAINT-Louis doit retrouver sa fonction de cité motrice dans l'économie du pays, non plus avec des constructions artificielles dues à des relations sentimentales ou à la présence temporaire de services administratifs ou de groupes d'individus, mais à l'existence d'unités de production solidement structurées. C'est dire que les habitants de la Région en général, de SAINT-Louis en particulier, doivent se situer au cœur des projets d'industrialisation. Or quidit industrie dit matière première disponible, main d'œuvre qualifiée, moyens financiers suffisants, marché convenable.

En fonction de ces données, quelles industries envisager ? Certainement la pêche dont nous avons parlé peut et doit servir de support à une importante industrie de conservation, de transformation des produits de la mer et du Fleuve.

L'agro-industrie suivra nécessairement le développement de la production agricole.

La rénovation de la vieille ville, la construction de cités nouvelles (grand Ngallèle par exemple), le développement touristique, la fondation ou l'agrandissement de villages dans la Région vont utiliser d'importantes matières de construction. Si nous n'avons pas abandonné le désir de conserver à SAINT-Louis sa personnalité, le cachet qui a fait son charme trois siècles durant, il nous faut retrouver nos matériaux d'antan. C'est l'occasion de reprendre le projet de briquetterie inscrit au VIème Plan.

Peut être que nous pourrons faire quelque chose avec notre sable et notre argile. La question est posée. Aux chercheurs, aux techniciens de répondre.

.../...

III - SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur tertiaire a subi, comme les autres secteurs, les effets de la récession consécutive aux transferts des années 60 et de la crise actuelle. Le commerce et les transports restent malgré tout actifs bien que quantitativement et qualitativement réduits. Ils se sont en effet adaptés à la demande. Ils sont surtout caractérisés par un défaut d'organisation qui interdit toute estimation, tout établissement de statistiques.

Le commerce de gros et demi-gros disparaissant, par contre la micro distribution s'est installée dans les quartiers où elle est l'affaire des maures qui tiennent boutique partout.

Seul le tout petit détail est accessible aux sénégalais qui opèrent avec les cantines, les tables ou font le colportage. Ces commerçants en herbe ne disposent naturellement pas de moyens financiers leur permettant de se développer. Pas de trésorerie, pas de crédit.

On note également un commerce informel, non déclaré, pratique surtout par les femmes et qui peut porter sur un chiffre d'affaires non négligeable parce qu'intéressant des articles très demandés par la clientèle féminine.

Il n'est pas évidemment souhaitable de laisser le désordre actuel se maintenir, surtout si l'on veut se situer dans le sens du développement espéré de la Région et de la reprise des activités économiques à SAINT-Louis. Il est donc urgent d'organiser le commerce local. On pourrait envisager une société de petits commerçants regroupant non seulement quelques opérateurs actuels mais des jeunes diplômés à former. Schématiquement, la société disposerait d'un magasin central de demi-gros qui approvisionnerait des points de vente tenus par des détaillants.

Dans le domaine des transports, les entreprises sont plutôt artisanales. Dans l'état actuel des choses, une entreprise de grande dimension serait difficilement rentable. On pourrait seulement envisager l'organisation des transporteurs dans un groupement leur permettant de disposer d'une assistance financière convenable et de s'autodiscipliner pour pouvoir survivre et peut-être progresser à moyen terme.

.../...

CONCLUSION

Ces réflexions que nous vous livrons n'ont nullement la prétention de couvrir l'ensemble des problèmes qui sont posés par la restauration de l'économie Saint-louis ienne. Il vous appartient de les enrichir par les vôtres. Il s'agira surtout, tel est du moins notre souhait, qu'au sortir de ces journées, les cadres Saint-louis iens aient élaboré un programme réaliste et concret de promotion économique, un nouveau processus d'actions de développement, de formation et d'insertion de nos jeunes dans la vie active.

Enfin, nous souhaitons pour chaque secteur d'activité, pour chaque catégorie d'intervenants, la création d'une structure d'accueil des idées et des hommes afin que notre rencontre ne soit pas seulement une occasion d'échanges académiques.



10953

NOTE SUR LA PECHE MARITIME

SITUATION DE LA REGION DE SAINT LOUIS

I - INTRODUCTION :

La conjugaison de plusieurs facteurs fait que le Sénégal est un pays à vocation maritime confirmée.

Parmi ces facteurs ont peut relever :

- la convergence des grands courants marins d'où la présence d'eaux froides d'affouillement (UPWELLING) riches en sels nutritifs favorisant de ce fait le développement d'une flore et d'une faune aquatique abondantes et diversifiées;
- l'accès facile au port de Dakar ;
- une population de pêcheurs expérimentés ;
- un marché intérieur important... etc.

Pourtant la pêche maritime au Sénégal a été pendant longtemps une activité embryonnaire et de surcroit tenue par des étrangers. Elle n'a commencé à progresser de façon significative qu'à partir de 1966 (de 1960 à 1966 les captures ont stagné autour de 100.000 tonnes).

Ce n'est qu'à une époque récente que l'on a vu les nationaux s'intéresser à ce secteur pourtant vital pour l'économie sénégalaise.

La pêche constitue la troisième production du sénégal après l'arachide et les phosphates et ambitionne d'occuper la deuxième place et même la première.

A ce propos, d'autres facteurs peuvent être évoqués, concourant tous à lui faire jouer ce rôle moteur dans l'économie nationale, à savoir :

- une façade maritime relativement longue (713 Km de côte) avec des eaux adjacentes qui abritent une population marine variée (poissons, pélagiques, poissons de fond, crustacés... etc ;
- la proximité des lieux de pêche.

L'importance du secteur halieutique pour le sénégal peut s'apprécier d'un point de vue vivrier, financier et social.

a) Du point de vue vivrier : Notre pays tire environ 80 % de la protéine animale dont il a besoin de la pêche. Par ailleurs, la pêche contribue à la recherche de l'autosuffisance alimentaire.

.../

b) Du point de vue financier : ce secteur représente environ 7,5 % du PIB sénégalais ; il a rapporté 26,6 milliards de francs CFA en 1979, 30 milliards en 1978, 52,3 milliards en 1983 et 61,8 milliards en 1984.

c) Du point de vue social : Environ 100.000 emplois sont offerts aux sénégalais par ce secteur.

La pêche maritime a, par ailleurs suscité la naissance de nombreuses industries subsidiaires telles que la création des conserveries, de frigorifiques, la construction de bateaux. Elle contribue donc au développement industriel de notre pays.

Aussi, à cause de son importance dans l'économie mondiale, les Autorités compétences font du développement de la pêche une priorité parmi les priorités.

II - DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA PÊCHE MARITIME

Après une longue période de marginalisation (jusqu'en 1966), la pêche maritime a pris une importance croissante pour finalement être un des secteurs clés de l'économie nationale. Pour compléter l'intérêt qu'il attache au développement dudit secteur, le Gouvernement a créé en 1973, un Secrétariat d'Etat à la Pêche Maritime (SEPM) aujourd'hui Secrétariat d'Etat aux Ressources Animales (après le remaniement intervenu au début de l'année 1986).

Evolution de la production

De 1960 à 1966, les prises ont tourné autour de 100.000T.

- 1979	300.000 T ont été débarquées
- 1980	353.432 T " "
- 1981	239.100 T " "
- 1982	244.100 T " "
- 1983	252.200 T " "

La valeur Commerciale Estimée (VCE) correspondante est la suivante en millions de F.CFA courants.

- 1979	26.600 Millions CFA
- 1980	36.315 "
- 1981	37.600 "
- 1982	33.100 "
- 1983	37.100 "

En francs courants, les débarquements de la pêche maritime progressent ces dernières années de 15 % par an.

Les investissements prévus dans le VIème plan illustrent parfaitement la volonté de l'Etat sénégalais d'intéresser d'avantage les nationaux à cette branche d'activité et de mieux rentabiliser ce secteur.

Nous pourrons le voir au niveau des différents sous secteurs.

A/- Pêche artisanale

Pêche côtière, elle est essentiellement pratiquée par des nationaux à l'aide de pirogues traditionnelles souvent motorisées. ELLE fournit environ 60 à 75 % de la production maritime sénégalaise.

Ce type de pêche est avant tout orienté vers la consommation interne et la transformation artisanale. Cependant, en période de surproduction, une partie de la production peut servir à approvisionner les usines.

S'agissant de l'armement traditionnel (la pirogue), il convient de souligner que l'objectif visé reste la motorisation intégrale des pirogues par le biais du Centre d'Assistance à la Motorisation des Pirogues (CAMP).

Le VIème plan prévoyait la mise en place de 500 moteurs par an ; 747 moteurs ont été livrés pendant les deux premières années du plan.

En 1983/84 aucun moteur sur les 865 prévus n'a été mis en place; Cette situation procède des difficultés rencontrées par le CAMP.

S'agissant des grandes orientations du VIIème plan, l'accent sera mis sur la redynamisation de la transformation artisanale et son développement grâce à la mise en place des équipements utiles à l'amélioration en condition de travail.

Le nombre de pirogues motorisées a atteint 4.961 en 1981 contre 4616 en 1978. Actuellement, la flotte piroguière se compose de 6573 unités dont 61 % motorisées pour une population de pêcheurs de 40.500 soit une augmentation de 7.220 par rapport aux autres années,

Les produits mis à terre concernent :	143.180,4 T
- pour le mareyage en produits frais	36.823 T
- pour les produits transportés frais	17.370,4 T

La valeur commerciale estimée (VCE) correspondante est de 13,024 Millions de F.CFA.

Pour ce qui concerne l'armement artisanal moderne (appelé souvent armement semi industriel), il est essentiellement constitué de cordiers qui sont passés de 24 entre 1980 et 1982,.

Aujourd'hui, des contraintes techniques ont abouti à l'immobilisation de cinq (5) unités.

B/- Pêche industrielle

C'est une pêche hauturière, s'effectuant de façon quasi exclusive entre Dakar et la Casamance au Sud et de Dakar à Saint-Louis au Nord.

La flottille nationale ne cesse de progresser avec en parallèle la réduction de l'effectif étranger. Par contre l'armement sénégalais de sardiniers et de thoniers ne progresse pas et a plutôt tendance à la diminution.

La politique sénégalaise en matière de pêche industrielle vise essentiellement à :

- la privatisation du sous secteur à la sénégalisation en donnant aux nationaux les moyens financiers et techniques ;
- l'institutionnalisation du crédit maritime qui sera l'instrument de la modernisation de l'armement industriel

1°) Nombre d'unités

	1980	1981	1982	1983
Sardiniers	13	14	19	20
Chalutiers sénégalais	103	110	123	140
Chalutiers étrangers	29	65	58	28
Fthoniers sénégalais	1	4	4	5
" français basés au Sénégal	28	26	25	23
" étrangers	30	30	32	41

2°) Mise à terre et les rendements de la pêche industrielle

a) Sardiniers

	1980	1981	1982	1983
Quantités (tonnes)	15.450	18.425	22.900	22415
Valeur/M. F.CFA	365	605	790	635
Rendements T/unité	909	1.316	1.205	1.121

La pêche sardinière semble stabilisée autour de 22.000 Tonnes/an. Malheureusement, les prix pratiqués sont en baisse : situation due en partie manque de débouchés. Le renouvellement de la flotte s'en trouve conséquemment compromis

b) Chalutiers

Nous constatons ici un rendement en constante augmentation.

	1980	1981	1982	1983
Quantités Sénégalais (tonnes)	28.050	31.610	40.950	52.320
Etrangers	93.720	11.205	12.015	4.415
Valeur Millions F.CFA	7.250	7.110	9.300	13.755
Etrangers	8.383	2.660	2.795	1.025
TOTAL Quantité	121.770	42.895	52.965	56.735
Valeur	15.635	9.770	12.595	14.770
Rendements T/unité	272	287	320	374
Etrangers	361	292	320	338

c) Thoniers

Cette pêche est très dépendante des armements étrangers. L'armement sénégalais est pourtant en progression mais n'est pas encore en mesure de prendre la relève de l'armement basque décadent basé à Dakar. Les rendements restent liés aux variations hydrométéorologiques.

		1980	1981	1982	1983
Quantité (tonnes)	Sénégalais	135	2.325	2.375	2.445
	Français basés à DKR	0.210	0.325	0.060	7.405
	Etrangers	0.520	3.320	14.925	19.920
Valeur Millions F.CFA	Sénégalais	30	670	720	570
	Français basés à DKR	2.000	2.400	2.995	2.375
	Etrangers	2.100	3.615	4.530	5.605
TOTAL	Quantité	16.925	19.470	26.160	28.850
	Valeur	4.130	6.685	7.945	8.550
Rendement T/unité	Sénégalais	136	581	593	429
	Etrangers	293	320	354	325

d) Exportations

Elles évoluent très favorablement en valeur De 1980 à 1983, les volumes ont une nette progression de même que les valeurs correspondantes.

1980	80.900 T pour une valeur de 32.800 Millions F.CFA
1981	87.700 " " 36.700 " "
1982	99.400 " " 46.900 " "
1983	90.500 " " 50.200 " "

Les destinations de ces produits sont particulièrement diversifiées.

- En Europe : (France, Belgique, Italie etc...)
- En Afrique : (Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon etc...)
- En Asie (Japon entre autres)

III - CONTRIBUTION DE LA PECHE & LA FORMATION DU PIB - Francs courants.

	1980	1981	1982	1983	1984
Pêche	12,7	15,9	18,0	20,8	24,0
Secteur primaire	120,0	121,1	125,7	204,7	174,1
Pêche/secteur I %	10,6	13,1	9,7	10,2	14,0
PIB Total	627,5	669,8	944,1	943,6	1.015,6
Pêche/PIB (%)	2,0	2,4	2,4	2,2	2,2

.../

Le VIème plan prévoyait le réarmement thonier. Il s'agit essentiellement des thoniers "LEONA" et "GANDIOLE" issus de la liquidation de l'ex-SOSAP. Ils ont été réparés et retrocédés à un armateur privé.

Par ailleurs, le crédit maritime (SOFISEDIT) a bénéficié de trois lignes de crédit (BAD, BIRD, KFW). Le financement interne pro vient en partie de la vente par l'Etat des trois (3) thoniers transocéaniques de l'ex-SOSAP.

Le VIIème plan prévoit des investissements importants, se basant sur le fait que la pêche industrielle doit connaître un accroissement très sensible du point de vue capture.

En effet, si les espèces cibles traditionnelles sont leur niveau d'exploitation maximale ou même connaissent une surexploitation (overfishing) d'autres espèces pélagiques côtières et demersales profondes offrent des perspectives intéressantes.

Ainsi, certains projets devront démarrer incessamment tels "African sea Food" et concerverie de sardinelles devraient permettre la capture de 50.000T/an de poissons pélagiques supplémentaires.

Dans le même ordre d'idée, le VIIème plan, du point de vue exploitation projète des prévisions importantes.

	1985/86	1988/89	Variation
Quantité (tonnes)	100.000	150.000	+ 50 %
Valeur (Millions F.CFA)	57.000	73.000	+ 32 %

Le secteur de la pêche sera l'un des moteurs de la croissance économique du Sénégal.

L'on mettra l'accent par ailleurs sur les aspects suivants :

- commercialisation : renforcer les possibilités ;
- industrie : aider les opérateurs conscients et responsables à supporter les coûts élevés d'exploitation ;
- crédit maritime : intervention massive ;
- formation : mettre l'accent sur :
 - l'école des agents techniques ;
 - l'Ecole Nationale de Formation Maritime.

IV - SITUATION DE LA PECHE DANS LA REGION DE SAINT LOUIS

A/- Résultats généraux

1º) Armement piroguier

Comparé aux données de l'année précédente (1984) l'armement piroguier a subi une légère diminution causée principalement par :

- le départ massif des pêcheurs vers d'autres régions de pêche active ;
- les pannes fréquentes de moteurs hors-bord (problème de maintenance) ;
- les caprices du temps (alizés persistants et gros temps) ;
- la rupture du carburant sous douane.

.../

Pour ce qui concerne les sennes tournantes, la baisse constatée de leur effectif est liée à la mauvaise campagne de sardinelle occasionnant à cet effet de nombreux départ à destination de Mauritanie et de Joal.

Toutefois, on notera un important retour de pêcheurs pour la saison 1986. Si ce mouvement persistait, la Région de Saint-Louis pourrait enregistrer un effort de pêche très important.

Domaines	Secteurs	Pirogues		Nombre de Pêcheurs	Engins de Pêches		
		Moteur	Voile		Filets	Lignes	Sennes T
Maritime	Saint-Louis	375	15	10.970	1.490	2.525	58
Fluvial	Gadiole	26	18	87	115	-	-
Total 1985	-	901	33	10.997	1.605	2525	58
Total 1984	-	1039	40	11.328	2.091	2.635	67

Le départ massif des pêcheurs s'explique par le manque de matériel de pêche (moteurs et pièces détachées) d'une part et d'autre part par des facteurs limitants (mer peu clémente, manque d'infrastructures d'accueil) etc...

De plus, les inquiétudes occasionnées par les récentes ruptures de carburant auraient contraint certains pêcheurs à quitter la région.

2°) Zone de Pêche

Centre d'Armement	Zones de Pêche	Principales Espèces	Zones de débarquement
Saint-Louis	Lakhrat, Kher wou rey wa Khérou Hopital-Gouye Marème, Gope Praïa 1,2 Derby, Diatara, Ndiago..	Mérou, Otolithe, Tasserga, Liches Ethmalose, Dentex Requins, Raie, Langoustes, crevettes, Crabes.	Lodo Dack Rond-Kholé Gacoumbathie Pont-Khor Bango Pont Leybar
Gadiole	Taré, Embouchure, Keur Niary Mat etc...	Mulet, Otolithes Ethmalose, Requins	Mouït Dièle Mbame Pont Coly Doune Baba DIEYE Nguinthe Tassinère Eboumbaye

Les zones de pêche restent sans changement. Cependant, les espèces de fond sont généralement dans les zones les plus éloignées.

3°) Prises totales (KG) par mois et par engins de pêche

Année 1985

MOIS	Pirogue	Pirogue	Pirogue	Filet	Senne	Filet	Senne	TOTAL (Kg)
	Moteur Ligne	Moteur Glacière	Voile Ligne	dormant	tournante	maillant en cercle	plage	
Janvier	50.000	15.000	12.000	27.000	350.000	19.600	-	473.800
Février	56.000	20.000	2.100	5.300	168.100	16.000	-	267.700
Mars	120.000	70.000	20.000	40.000	530.000	17.650	-	847.650
Avril	140.000	100.000	3.200	136.000	645.000	40.730	-	1.067.130
Mai	150.000	45.000	15.600	184.050	750.000	43.050	-	1.187.700
Juin	53.000	200.000	100.700	300.000	2.000.000	93.950	-	2.747.650
Juillet	80.000	243.000	5.700	195.000	180.200	90.000	10.500	805.200
Août	82.000	193.600	10.000	210.000	123.250	67.800	-	750.650
Septembre	52.000	85.000	10.000	150.000	29.950	28.050	3.000	357.900
Octobre	10.000	79.200	5.400	80.000	150.000	29.900	-	353.100
Novembre	14.000	95.000	2.075	25.000	100.000	24.250	10.000	272.525
Décembre	21.000	7.500	5.000	15.000	16.200	14.200	-	78.900
TOTAL	828.200	1.153.300	191.975	1.367.350	5.092.700	486.120	-	9.215.935

L'effondrement des débarquements du mois de décembre est causée pour l'essentiel par une rupture de carburant, suite aux mesures d'escorte imposée par la Direction Générale des Douanes.

.../

MISES A TERRE 1985

TOTAL GENERAL 1985 = 9.215,985 Tonnes

TOTAL GENERAL 1984 = 10.125 "

VALEUR COMMERCIALE DES MISES A TERRE

TOTAL GENERAL 1985 = 1.393.383.500

TOTAL GENERAL 1984 = 1.836.130.385

4°) Etat des mises à terre par région

Pêche artisanale	Mise à terre (tonnes)			Valeur Commerciale estimée (VCE)		
	1984	1983	évolution %	1984	1983	évolution %
	!	!	!	!	!	!
Saint-Louis	10.125	6.155	- 65	1.819	770	+ 135
Dakar	32.869	27.336	+ 18	4.413	3.741	+ 18
Thiès	107.313	87.822	+ 22	6.227	5.572	+ 36
Fatick & Kaolack	11.752	10.532	+ 12	1.044	840	+ 24
Ziguinchor	9.493	10.642	- 11	1.421	2.039	- 27
Louga	1.038	693	+ 50	794	61	+ 54
	172.095	143.103	+ 20	15.078	13.025	+ 16
Pêche cordière 24 bateaux	519	500	+ 4	199	131	+ 52
	!	!	!	!	!	!

B/- Analyse des apports au niveau de la région

Une baisse de 330 tonnes en valeur absolue ou 8,7 % en valeur relative, a marqué la production de l'année 1985 par rapport à l'année 1984 où 10.125 tonnes de produits halieutiques étaient débarquées par la pêche artisanale.

Les mises à terre de ces deux dernières années pourraient être sensiblement égales si la pêche n'était pas interrompue durant le mois de décembre.

A ce propos, il importe de souligner que la production du mois de décembre 1984 était de l'ordre de 922 tonnes contre 79 tonnes seulement en 1985.

A ce fatteur s'ajoutent les variations climatiques des saisons et le manque chronique de matériel de pêche.

S'agissant de la nature des captures, l'on aura encore constaté une prédominance des clupéidae (sardinelles etc...) 32 % environ de la production, suivis des pomatomidae 21 % et des mérous 4 %.

Pour ce qui concerne les mérrous, leur apport est fonction de l'éloignement des zones de pêche, seules 444 tonnes sont capturées en 1985 contre 694 tonnes en 1984.

La pêche crevettière a accusé une baisse très sensible du fait de la salinité trop élevée des eaux du fleuve, due en partie à la longue période de sécheresse qu'a connu le Sénégal et les barrages en amont (K H E U N E). De 434 tonnes en 1984, la production est tombée à 174 tonnes en 1985 soit une baisse de l'ordre de 60 %.

Les mollusques composés essentiellement de cybium, de seiche constituent une pêche assez stable, leurs débarquements sont passés de 50 tonnes en 1984 à 55 tonnes en 1985.

Malgré les difficultés évoquées, jalonnant l'effort de pêche régionale, la pêche artisanale peut encore faire de bons résultats. Pour ce faire, un équipement adéquat, tenant compte des réalités régionales, est nécessaire.

1°) Ventilation des apports

Mois	Consommation locale	Mareyage	Réservé à la transformation	TOAL
1	305.400	110.600	57.300	473.300
2	153.300	93.900	20.500	267.700
3	522.100	260.000	65.550	1.847.650
4	722.630	260.000	84.500	1.067.130
5	705.000	352.700	130.000	1.187.700
6	1.049.450	460.300	237.900	2.747.650
7	248.000	291.000	266.200	805.200
8	340.000	130.000	280.650	750.650
9	206.780	100.200	54.000	357.980
10	179.500	101.000	72.600	353.100
11	174.025	80.000	24.500	278.525
12	61.400	7.500	10.000	78.900
1985	4.667.585	3.247.200	1.301.200	9.215.985
1984	4.928.807	3.109.580	2.057.024	10.095.411

... /

2°) Consommation locale

Mois	Saint-Louis Commune et Gadiole	Départements			TOTAL
		Matam	Podor	Dagana	
Janvier	2.135.000	92.000	56.000	22.000	305.400
Février	53.300	50.000	30.000	20.000	153.300
Mars	222.100	130.000	80.000	90.000	522.100
Avril	333.630	235.000	105.000	49.000	722.630
Mai	304.900	195.000	125.000	80.100	705.000
Juin	444.550	282.500	170.000	152.400	1.049.450
Juillet	208.000	17.000	15.000	8.000	243.000
Août	204.000	31.000	25.000	30.000	340.000
Septembre	151.480	35.000	10.000	10.300	206.780
Octobre	103.500	60.000	10.000	6.000	179.500
Novembre	104.625	19.400	17.000	33.000	174.025
Décembre	55.900	3.000	1.000	1.500	61.400
Total 1985	2.321.385	1.199.900	644.000	502.300	4.667.585
Total 1984	2.051.957	1.593.700	766.950	516.200	4.928.307

La consommation locale représente la moitié (50,6 %) environ des mises à terre. Une situation presque identique à celle de l'année dernière (1984) où la consommation locale se situait dans les mêmes proportions (40 %).

Ceci est du à l'abondance, dans les prises, des cupidae (sardinelles) qui constituent la quasi totalité des espèces vendues dans les marchés locaux et départementaux compte tenu de leurs coûts accessibles à toutes les couches de la population.

.../

3^e) Mareyage : Régions desservies
Année 1985

Régions	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Dakar	52.000	46.000	140.000	90.500	213.000	673300	231.000	103.000	90.200	93.000	57.500	5.500	1.795.900
Louga	26.600	16.000	6.000	60.000	37.800	120000	42.000	22.000	10.000	15.000	21.000	2.000	432.400
Diourbel	7.000	11.000	28.000	40.000	10.000	75000	-	-	-	-	-	-	171.000
Thiès	25.000	8.300	20.500	54.000	40.500	200000	18.000	-	-	3.000	1.500	-	370.300
Tambacounda	-	-	-	15.000	-	42000	-	-	-	-	-	-	47.000
Kaolack	-	11.700	11.500	10.500	51.400	250000	-	-	-	-	-	-	335.100
Fatick	-	-	-	-	-	95000	-	-	-	-	-	-	95.000
TOTAL	110.600	93.900	260.000	260.000	352.700	1 460300	291.000	130.000	100.200	101.000	80.000	7.500	3.247.200

La production fraîche vendue en dehors de la Région s'élève à 3.247,2 Tonnes contre 3.110 tonnes en 1984
soit une augmentation de 137 TONNES.

Le mareyage représente les 35 % des mises à terre. Il est constituée surtout de tessergals, de sardinelles, chinchards, de pageots et de la presque totalité des espèces nobles (thiofs, crevettes, langoustes, soles, seiches).

Le manque d'infrastructures constitue un des goulets d'étranglement de ce secteur.

L'on pense, à ce propos, que le projet frigorifique de Guet-Ndar pourrait considérablement satisfaire le maréyage malgré sa modeste capacité.

4°) Transformation année 1985

P.F.T. : poids frais transformé

P.S.O. : poids sec obtenu

Guedj	PFT	195.600	PSO	64.925
Tambadiang	PFT	156.240	PSO	52.080
Kéthiakh	PFT	79.550	PSO	24.750
Yet-Toufa	PFT	6.200	PSO	2.085
Salé-Séché	PFT	863.610	PSO	288.170
<hr/>				
TOTAL	PFT	1.301.200	PSO	432.010

La production réservée à la transformation est passée de 2.057 tonnes en 1984 à 1.301,2 tonnes en 1985, soit une baisse de l'ordre de 36 %. Le tonnage brut obtenu est passé de 752,6 tonnes en 1984 contre 432 tonnes en 1985.

Cette baisse s'explique par l'écoulement assez timide du salé séché qui constitue plus de 66 % des produits transformés.

Ce produit destiné exclusivement à l'exportation a fait l'objet d'une saisie, par les autorités zairoises qui seraient à l'origine de la mévention. Les rares expéditions sont destinées aux pays anglophones notamment le Ghana.

C/- Programme d'équipement

Si on peut affirmer avec certitude que vers les années 70 le programme d'équipement mis en place a été salutaire pour le sursaut de la pêche artisanale avec comme principal promoteur sur le C.A.M.P. (Centre d'Assistance à la Motorisation des Pirogues), il n'en va pas de même depuis 1982 où ce programme a été presque inexistant, au point que les débarquements s'en ressentent.

Outre ce programme qui s'articule autour de deux volets (moteurs hors-bord et pièces de rechange), d'importants efforts sont déployés par l'Etat pour subventionner les coûts du carburant sous douane et de la quasi-totalité du matériel de pêche (filets et autres accessoires de pêche).

1°) Motorisation

a) Placement du moteur en 1985

Dans le courant de l'année 1985, seuls 68 moteurs ont été placés au sein des coopératives. Il importe de souligner que tous ces moteurs ont été vendus au comptant.

Le rythme de mise en place reste très faible (5 moteurs par mois) au regard des accompagnements en instance et des demandes sans cesse croissantes de détache.

Moteurs reçus en 1985

Moteurs reçus en 1985			Acomptes satisfaits	Rythme d'équipement
Périodes	Quantités	Valeur		
Février	42	10.043.030		
Septembre	12	5.642.900		5 moteurs par mois
Décembre	14	3.645.460		
	68	25.332.240	2.212.000	

Acomptes en instance

Coopératives	Nombre 8 CV	Valeur	Nombre 25CV	Valeur	TOTAL
Dack	15	697.500	20	1.400.000	2.097.500
Lodo	30	1.395.000	6	420.000	1.815.000
Rond-Kholé	14	651.000	2	140.000	791.000
Tassinère	34	1.581.000	-	-	1.581.000
TOTAL	93	4.324.500	28	1.960.000	6.284.500

b) Phisionomie de l'endettement régional

Le taux de recouvrement régional est tombé de 90 % en 1984 à 77,3 % en 1985. Cette baisse s'explique par le fait que les coopératives n'ont pas pu faire face à leurs échéances. Le montant de la dette échue est passé de 159 159.439.295 Francs en 1984 à 171.025.715 Francs, tandis que les sommes recouvrées dans le courant de l'année 1985, ne s'élèvent qu'à 496.590F.

Ce faible effort de remboursement serait lié à plusieurs facteurs :

- la dispersion des pêcheurs saint Luiiens dans tous les grands centres de pêche (de la Côte Sénégalo-Mauritanienne au Sud du pays) ;

- le manque de pièces de rechange paralysant une partie importante du parc piroguier régional.;

S'agissant de la tranche CAMP, la situation reste sans changement. Il est à noter que les moteurs de cette tranche sont hors d'usage.

Endettement régional (Tranche CAMP et Autogestion)

Gestions	Nbre de moteurs placés	Montant de la dette	Dette échue	Remboursement	Taux %	Arriérés
C.A.M.P.	1.582	224.103.342	224.103.342	201.363.545	90	22.744.300
Autogestion	1.455	171.025.715	171.025.715	104.163.225	60,9	66.862.430
TOTAL	3.037	395.134.057	395.134.057	305.526.828	77,32	39.627.230

Il ne fait pas de doute que le programme motorisation a joué un rôle de stimulation sur la pêche artisanale. Cependant les programmes d'action du CAPAS pour la mise en œuvre d'une stratégie de nature à moderniser le secteur artisanal, n'ont pas toujours répondu à l'attente des pêcheurs. Tant il est vrai que les acquis qui jusque là constituaient un élément déterminant du secteur de la pêche ont disparu. Ainsi, de 600 moteurs en 1981, le placement annuel régional est tombé à 5 moteurs.

Si cette tendance n'est pas renversée d'ici à la fin de l'année 1986, les résultats de la pêche artisanale pourraient avoisiner ceux du début des années 70. La période prémotorisation.

2°) Satellite :

Considéré comme la cheville ouvrière du programme motorisation, le satellite de Saint-Louis ne joue plus son véritable rôle. Le stock existant n'est composé que de pièces peu usuelles.

Autant dire que l'absence de service après vente, quel que soit le nombre de moteurs qui seront placés dans les coopératives, pourrait voiler les efforts jusque là consentis par le CAPAS.

3°) Exonération des moyens de production :

N'eut été cette formule de nature à rendre le matériel de pêche moins coûteux, il serait permis de poser l'extrême urgence du sursaut de la pêche en général. Outre le CAPAS, le pêcheur peut, par le biais de certaines sociétés de la place, trouver du matériel exonéré de tout droit et taxe. Cependant, l'offre reste nettement insuffisante par rapport à la demande.

Le carburant-pirogue fait l'objet d'une importante subvention de l'Etat

Au regard de la nouvelle politique définie par le Gouvernement, qui se veut "peu d'Etat" mais mieux d'Etat, l'on doit penser dès à présent à intéresser les opérateurs économiques et autres bailleurs de fonds pour le financement de certains domaines clés du secteur de la pêche, en vue de rendre les moyens de production et notamment le carburant-pirogue, plus accessibles aux pêcheurs.

D/- Carburant sous-douane

Considéré comme l'un des modes d'assistance les plus vivants, le carburant sous-douane suscite cependant des appréhensions dans le milieu pêcheurs quant au maintien ou non de sa subvention.

De toute évidence, si le maintien de la subvention du carburant allège les charges d'exploitation et constitue un viatique certain pour les pêcheurs, les contrôles en vue de la réglementation pour son utilisation, doivent intéresser au premier abord les coopératives de pêche.

En dépit de l'efficience du nouveau système qui sera mis en place, la levée de la subvention du carburant aura des incidences négatives sur la pêche artisanale.

La consommation annuelle régionale est passée de 3.045.677 litres en 1984 à 2.482.277 litres en 1985 soit une baisse de 563.430 litres.

Cette baisse est en partie liée à la rupture du ravitaillement, intervenue dans le courant du mois de décembre 1985. Période durant laquelle seule 16.000 litres ont été vendus dans la région.

A cela s'ajoute le contrôle rigoureux mené au niveau des stations d'essence, par les Agents des services des douanes et des pêches maritimes.

Carbutant :

Station et lieu d'implantation	Mois	Volume en litre	Prix/L	Valeur commerciale
SHELL 1 Dack	janvier	169.081	151	25.531.231
SHELL 2 Pnd-Khollé	Février	153.973	"	23.249.943
SHELL 3 Goxumbathie	mars	220.569	"	33.305.919
BP. Dack	Avril	190.732	"	28.003.552
PB. Goxumbathie	Mai	221.505	"	33.447.255
Mobil Lodo	juin	274.926	"	41.513.826
Total Chaumièvre	Juillet	281.332	"	42.481.828
Esso Chaumièvre	268.499	172	46.181.828	
Texaco Ndar Toute	Septembre	270.610	"	46.545.920
	Octobre	187.833	"	27.842.328
	Novembre	227.667	"	39.158.724
	Décembre	16.000	"	2.752.000
TOTAL.....		2.482.247		390.813.637

V

V - INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

1°) Le Port de Commerce de Saint-Louis

Il est situé sur la rive droite du Fleuve Sénégal de part et d'autre du Pont Faidherbe dans l'Île de Saint-Louis.

Ce port fluvial a joué un rôle déterminant dans le passé au développement du trafic du Sénégal-Europe d'une part de l'autre par à la pénétration européenne dans les pays suivants :

- Sénégal ;
- Mauritanie ;
- Mali.

Le quai nord s'étend sur 655 mètres ; il est peu profond (2 m environ). Le quai sud occupe une longueur de 88 mètres ; il est complètement obstrué par les ordures jetées par la population riveraine. Ainsi, la sonde initiale à l'opplomb du quai est passée de 5 à 2,5 m et 1 m en de rares endroits (proximité de la Capitainerie etc...);

A environ 3 m du quai, la sonde varie de 4 à 10 m.

2°) Conditions d'accès

Les conditions d'accès au Port de Saint-Louis obéissent à deux cri

a) Franchissement de la passe à l'embouchure

La passe n'est pas reconnue ni balisée de façon régulière et permanente. Toutefois, un balisage léger peut être mis en place rapidement à la demande et n'est valable que pour une marée seulement.

Les tirants d'eau pour les navires de mer sont fonction de l'étiage de la barre. Il faut compter sur un minimum de 2 m,40 et un maximum de 4 m. La largeur du chenal est variable (les relevés du 27/2/86 donnent 75 m de large).

La période la plus favorable se situe entre juin et décembre en raison de la crue du fleuve (hivernage) et l'absence des vents dominants (alizés).

En plus de la limitation du tirant d'eau, les navires peuvent être contraints d'attendre plusieurs jours pour pouvoir franchir la passe à cause de la grosse houle qui, venant de l'extérieur, se brise dans la passe.

b) Franchissement du pont Faidherbe

Une travée pivotante du pont Faidherbe est ouverte sur demande adressée 48 heures à l'avance au Chef de l'arrondissement des Travaux Publics par le canal du Capitaine du Port de Saint-Louis. La largeur utilisable est de 30 m. Le courant de crue ou de marée selon la saison peut atteindre 3 noeuds et rend la manœuvre souvent délicate.

3°) Navigation sur le cours

Celle-ci ne présente pas de difficultés majeures en dehors de celles énoncées plus haut. Sur le lit du fleuve allant jusqu'au site de DIAMA, les fonds varient entre 5 et 12 m. Malheureusement, le balisage n'est pas régulièrement entretenu. Aussi, l'assistance d'un pilote est nécessaire. Un mouillage d'attente est toujours possible sur le fleuve en aval du pont Faidherbe sur fond de vase molle de tenue assez douteuse.

4°) Installations portuaires.

Dans l'état actuel des choses, les quais du Port de Saint Louis sont inutilisables pour un trafic maritime commercial. Seules de petites unités peuvent accoster au quai Nord où les fonds sont de 2 m.

Le pont basculé relève de la Chambre de Commerce. Il n'y a pas d'engins de manutention.

5°) Port de Pêche

Le port de pêche de Saint Louis dont les travaux ont été achevés vers la fin des années 70 avait été conçu pour permettre de dégorger (tout comme le port de Elinkine-Nikine) le port de pêche de Dakar qui accueille la quasi totalité de la flottille de pêche industrielle.

est

Cet ouvrage de 140 m de long destiné aux navires de pêche/situé sur la langue de Barbarie à environ 18 Km de l'embouchure dans sa partie nord et à 4 Km de Saint Louis. Le long du quai, la profondeur est de 3,80m. La construction est calculée pour supporter la charge d'une grue mobile de 3 tonnes sur l'appontement et d'un élévateur à fourchette sur le môle.

Il n'existe pas d'engins de manutention ni de possibilité de ravitaillement en carburant gasoil. Toutefois, le port dispose de courant électrique, d'eau douce et d'un appareil VHF.

La gestion incombe à la Capitainerie et à la Chambre de Commerce. Un cahier de charges lie en effet la Chambre de Commerce à l'Etat du Sénégal représenté par la Capitainerie du Port.

Différents bâtiments existent au port de pêche ; à savoir :

- un bâtiment à étage abritant la Capitainerie (tour de contrôle)
- " " servant de criée ;
- " " servant de bureaux et magasins pour les armateurs

En dehors de l'enceinte du port :

- un magasin destiné aux piroguiers ;
- un bâtiment servant de bureaux et salle de conférences.

Cet ensemble est bitumé et branché au réseau d'eau douce de la ville.

Actuellement, la Capitainerie n'y est pas installée faute de meubles malgré l'accord de la Chambre de Commerce à qui la fourniture du matériel revient

Il conviendrait dès lors de mener une campagne de sensibilisation en vue de rendre le port et ses annexes fonctionnels.

6°) SOFRINORD

Démarré depuis 1977, ce complexe frigorifique constituait un apport appréciable pour la pêche artisanale. Son arrêt en février 1984, a sensiblement perturbé le sous-secteur. L'expertise effectuée en 1984 par le S.E.P.M. conjointement avec une Mission française (COFRAPECHE) semble tracer une alternative viable pour la relance de cet important ouvrage.

7°) Projets frigorifiques

Parmi les deux projets envisagés l'année dernière, seul le projet frigorifique financé par le Plan international a été réalisé. Initialement estimé à 100 millions de F.CFA, le coût global a légèrement dépassé 130 millions.

A noter que le frigo est géré par la Coopérative de Transformation de Guet-Ndar. Il comprend :

- 1 fabrique de glaces - production : 12 tonnes/J ;
- 1 tunnel de congélation - capacité 3 à 5 tonnes ;
- 1 chambre de conservation 20 tonnes ;
- 1 chambre de stockage de glaces de 25 tonnes ;
- 1 salle de machine équipée de compresseurs indépendants.

L'unité comprend, entre autres, un groupe électrogène (280 kW) pouvant alimenter toute l'usine et un poste de courant électrique de puissance équivalente.

8°) Ateliers de transformation

Ces ateliers sont au nombre de trois (Tassinère et Pilote dans le Gondiolais, Guet Ndar à Saint Louis).

a) Gadiole

Tassinère : Cet atelier comprend un magasin de stockage, une aire de séchage et 40 claies de séchage.

Pilote : comprend une aire de séchage, 73 claies de séchage, un petit hangar abri.

b) Saint Louis

Les ateliers de Guet-Ndar sont équipés d'un séchoir solaire de 200 bacs salage, de 152 claies de séchage, d'une aire de séchage et d'un hangar-abri.

L'accent devrait être mis sur l'équipement en claies de séchage et en bacs de salage.

VI - LES DIFFICULTES RENCONTREES

1°) Programme d'équipement et de recouvrement des dettes

Les obstacles rencontrés sont multiples et ont tendance à minimiser l'action du service régional des pêches auprès des différents milieux pêcheurs.

Si le mareyeur sollicite une assistance plus substantielle de l'Etat, le pêcheur, par contre, se trouve dans une position inconfortable face à une motorisation dont le programme n'a pas atteint les résultats escomptés. Les conséquences sont du reste déjà perceptibles dans le mouvement coopératif occasionnant une certaine lenteur dans le recouvrement des dettes.

2°) Insuffisance des textes

On constate à ce niveau une insuffisance des textes réglementaires ou même dans certains cas, une inexistence. Cette situation ne permet pas aux services responsables des pêches d'exercer correctement son contrôle. Ainsi :

a) le décret 69.132 du 12/02/1969 relatif au contrôle des produits (équation quantité de glace sur quantité de poisson) ;

Par ailleurs, les taxes devant être perçues par les agents pour chaque ticket COS délivrés sont insignifiantes.

D'autre part, le même décret est muet sur les produits en provenance des pays voisins.

b) Absence des textes régissant le carburant-pirogue ;

c) le décret 65.506 du 19 juillet 1965 relatif à la protection des eaux continentales n'a pas empêché la construction de barrage hydraulique (article 17). Cette nouvelle situation d déséquilibre écologique rend la migration de certaines espèces très difficile. A ce propos, le barrage de DIAMA n'est pas équipé d'échelles à poisson devant permettre à certaines espèces en migration d'escalader les vannes de l'ouvrage. D'où une forte concentration de bacs de poissons aux abords des barrages très vulnérables aux engins détructifs utilisés pour la pêche.

3°) Pêche industrielle :

Au niveau de la région, il n'existe pratiquement pas de pêche exercée à l'échelle industrielle. Cet état de chose est du :

- au problème rencontré au passage de la barre par les navires composant la flotte nationale actuelle ;

- à l'inexistence d'infrastructure à terre (réparation, ravitaillement en pièces détachées, entreprises de services ETC...).

VII - RECOMMANDATIONS

Depuis quelque temps, le secteur de la pêche amorce un redressement par rapport à d'autres secteurs de la vie économique nationale. Cependant, il nous faut maintenir cette tendance par une mobilisation plus accrue afin de prévenir tout relâchement.

En effet, de problèmes sérieux se posent encore dans cette région Nord et des solutions urgentes doivent être trouvées.

Parmi celles-ci :

a) le démarrage du complexe portuaire par un équipement adéquat (avitaillage gasoil) ; équiper SOFRINORD de petites unités adaptées permettant d'assurer son approvisionnement en frais.

b) la sensibilisation des armateurs afin qu'il s'intéressent un peu plus à la capitale du Nord par des investissements appropriés.

c) Mener dès à présent des actions permettant d'aboutir à une amélioration des conditions de passage de l'embouchure qui, précisons-le est d'un accès relativement facile pour des unités ayant des tirants d'eau raisonnables.

d) La mise en place et le renforcement des moyens de surveillance des zones de pêche afin de sauvegarder nos ressources halieutiques.

e) Le désenclavement des centres de production (Gandiole entre autres).

f) l'adaptation des textes réglementaires aux réalités du terrain.

g) La redynamisation du mouvement coopératif par la mise sur pied d'un programme d'équipement plus efficient et/ou la création de société de pêche capables de mettre à la disposition des pêcheurs le matériel performant et adapté aux réalités du terrain.

h) la recherche d'un système d'assistance plus souple permettant de réduire l'endettement chronique.

i) L'industrialisation de la transformation par un équipement moderne.

J) La réorganisation de la profession de mareyeur.